



## **mise à pied conservatoire en vue d'un licenciement pour faute gra**

Par **souteirat**, le **13/03/2009** à **14:58**

bonjour, suite a une audience demande en urgence par le mandataire le 25/02/09 notre employeur nous a annonce la mise en liquidation de l'entreprise et nous a mis en congés alors que la plupart d'entre nous n'avions plus de jours a prendre. Le 05/03/09 avec plusieurs collègues nous allons au tribunal de commerce pour savoir plus précisément quel allait être notre sort et là surprise, l'audience sera reportée au 25/03/09 en attendant nous sommes tous maintenus en congés. Enfin fin de semaine dernière je reçois une convocation pour entretien préalable avec mise à pied conservatoire en vue d'un licenciement pour faute grave. J'ai contacté l'inspection du travail qui m'a conseillé de me rendre à cet entretien et de les tenir au courant, est-ce suffisant?